

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 21 SEPTEMBRE
2023



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2023_109

MISE A DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'INSTALLATIONS SPORTIVES A
L'ASSOCIATION USV BASKET

L'an deux mille vingt trois, le vingt et un septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le 15 septembre 2023, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Sophie LEFEBURE, Arnaud BEAUVOIR, Nathalie MOULIN, Aymeric TONNEAU, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Malika BARRY à Michèle GRELLIER, Jean-Manuel PARANHOS à Virginie MINART-GIVERNE

Secrétaire :

Pierre ARRIVETZ

Les 37 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

La Ville du Vésinet reconstruit son ancien gymnase pour le moderniser et en faire un Centre social et sportif. Pendant la période des travaux, la Ville du Vésinet doit redéployer les créneaux sportifs des associations utilisatrices de l'ancien gymnase dans d'autres structures. Ainsi, elle a travaillé avec les associations sportives afin de définir les priorités en termes de créneaux. La ville du Vésinet a donc fait appel aux villes des alentours pour accueillir les associations sportives de la ville du Vésinet sur la saison 2023/2024.

La ville de Chatou peut accueillir l'association USV Basket au gymnase des Pompiers sur le créneau du dimanche matin de 10h à 12h en période scolaire pour leurs entraînements.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver de mettre à disposition à l'association USV Basket, à titre gracieux, le gymnase des Pompiers pour la saison 2023/2024 sur le créneau du dimanche matin de 10h à 12h en période scolaire pour leurs entraînements.

DELIBERATION

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Éducation, Restauration Municipale et Sports en date du 5 septembre 2023,

Considérant la reconstruction du gymnase de la Ville du Vésinet rendant impossible pour certaines associations de maintenir une activité physique sur le territoire vésigondin,

Considérant la demande de la Ville du Vésinet auprès de la Ville de Chatou pour mettre à disposition de certaines associations vésigondines certains équipements catoviens dans l'attente de la reconstruction du Centre social et sportif Princesse,

Considérant la volonté de l'association USV Basket de poursuivre son activité et de proposer des entraînements de baskets à ses membres,

Considérant la volonté municipale d'apporter une aide et son soutien à cette association en difficulté ,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'approuver** la convention de mise à disposition à titre gracieux du gymnase des pompiers à l'association USV Basket,
- **d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout document afférent.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 22/09/2023